



Promesse d'embauche acceptée oralement - Retraction

Par **Hexter**, le **14/11/2019** à **07:40**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai eu une proposition de CDI récemment par une entreprise A que j'ai accepté oralement au téléphone auprès d'un manager et confirmé par la suite auprès d'une RH. À la suite de cela j'ai reçu un mail qui disait : "suite à notre appel de ce jour, je vous confirme ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord : poste, salaire, date de début, ..." envoyé par le manager. Cependant pas de lettre de promesse d'embauche ni de signature, juste ce mail reprenant les informations sur lesquelles nous avons échangées avec le manager qui me demande également tout les docs pour mettre en place le contrat.rnrnCependant j'ai une autre entreprise B qui m'a contactée aujourd'hui et dont l'offre me plaît beaucoup plus.rnrnJe souhaiterais donc faire machine arrière avec l'entreprise A en me désistant. Est-ce possible du fait que j'ai accepté oralement le poste et que j'ai reçu un mail derrière (cependant rien de signé) ou est-ce que cela est trop tard (le poste devant commencer jeudi pro)? Y a-t-il un risque que l'entreprise se retourne contre moi ?rnrnMerci beaucoup pour vos réponses !

Par **morobar**, le **14/11/2019** à **09:24**

Bonjour,rnrnVous pouvez toujours faire marche arrière, en avisant le manager concerné, afin que celui-ci reprenne ses recherches.rnrnEt en espérant que l'entreprise "B" n'agisse pas comme vous.

Par **Hexter**, le **14/11/2019 à 09:30**

Bonjour,
Donc je ne risque rien à revenir sur ma décision ? En tout cas je vous remercie pour votre retour

Par **Lag0**, le **14/11/2019 à 13:32**

[quote]
Donc je ne risque rien à revenir sur ma décision ?
[/quote]
Bonjour,
Ca, on ne peut pas le savoir...
Si l'ex-futur-employeur peut démontrer votre engagement, même simplement oral, et qu'il peut aussi démontrer un préjudice du fait de votre revirement, un juge peut toujours lui prêter oreille...

Par **morobar**, le **15/11/2019 à 08:56**

C'est vrai, mais dans un processus de recherche de cadres dont le cout est exorbitant (un an de salaire souvent).
Ici tout se passe par messagerie même pas sécurisée et autres conversations téléphoniques.

Par **Hexter**, le **15/11/2019 à 11:59**

Le fait qu'il y ai plusieurs témoins (RH + Manager) peut il jouer contre moi ? Du fait que j'ai accepté oralement auprès des 2 ?

Par **morobar**, le **16/11/2019 à 08:13**

Lorsqu'on renie sa parole il peut toujours y avoir un retour de bâton.
Mais c'est peu probable ici.
Les témoins ne sont pas indépendants de l'employeur présumé victime de vos agissements.
Mais plus vite vous aviserez ce dernier, moins il aura motif à poursuites (éventuelles).